

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00539  
Numéro SIREN : 438 958 498  
Nom ou dénomination : GGB FRANCE E.U.R.L.

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/010538

## ① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2022

Néant 

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2022 ③	Net 31/12/2021 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH	14 406 275	AI	14 406 275	
Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 791 481	AK	2 788 930	2 551
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN	2 032 421	AO	2 032 421	2 032 421
Constructions	AP	1 738 729	AQ	1 008 652	730 077
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	22 663 908	AS	18 911 451	3 752 457
Autres immobilisations corporelles	AT	4 962 765	AU	4 472 932	489 833
Immobilisations en cours	AV	500 692	AW		500 692
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	1 000 510	CV		1 000 510
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	3 620	BI		3 620
<b>TOTAL II</b>	<b>BJ</b>	<b>50 100 400</b>	<b>BK</b>	<b>41 588 239</b>	<b>8 512 161</b>
Matières premières, approvisionnements	BL	994 973	BM	73 473	921 500
En cours de production :	BN	769 927	BO		769 927
- de biens					
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	2 704 244	BS	104 094	2 600 150
Marchandises	BT	193 825	BU	17 069	176 756
Avances et acomptes sur commandes	BV	19 342	BW		19 342
Clients et comptes rattachés (3)	BX	9 198 427	BY	385 805	8 812 621
Autres créances (3)	BZ	6 290 728	CA	561 639	5 729 089
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres )	CD		CE		
Disponibilités	CF	1 265 547	CG		1 265 547
Charges constatées d'avance (3)	CH	569	CI		569
<b>TOTAL III</b>	<b>CJ</b>	<b>21 437 581</b>	<b>CK</b>	<b>1 142 081</b>	<b>20 295 500</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN	1 659		1 659	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>CO</b>	<b>71 539 640</b>	<b>IA</b>	<b>42 730 320</b>	<b>28 809 320</b>
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations		Stocks		Créances

## ② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2022

Néant 

			Net	31/12/2022	Net	31/12/2021
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	29 987 845	DA	29 987 845	29 987 845	29 987 845
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD	218 230	218 230	218 230
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1		DF			
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ		DG	3 229 473	3 229 473	3 229 473
Report à nouveau			DH	-16 066 611	-17 275 092	-17 275 092
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>			DI	412 097	1 208 481	1 208 481
Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK	1 030 506	1 133 109	1 133 109
<b>TOTAL I</b>			DL	<b>18 811 540</b>	<b>18 502 046</b>	<b>18 502 046</b>
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
<b>TOTAL II</b>			DO			
Provisions pour risques			DP	1 659		
Provisions pour charges			DQ	3 241 750	3 855 230	3 855 230
<b>TOTAL III</b>			DR	<b>3 243 409</b>	<b>3 855 230</b>	<b>3 855 230</b>
Emprunts obligataires convertibles			DS			
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		45 749	45 749
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI		DV			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 195 088	2 715 330	2 715 330
Dettes fiscales et sociales			DY	2 831 177	3 665 037	3 665 037
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	570 869	450 071	450 071
Autres dettes			EA	133 747	565 989	565 989
Produits constatés d'avance (4)			EB	20 267		
<b>TOTAL IV</b>			EC	<b>6 751 148</b>	<b>7 442 175</b>	<b>7 442 175</b>
Écarts de conversion passif			V ED	3 223	1 772	1 772
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>			EE	<b>28 809 320</b>	<b>29 801 223</b>	<b>29 801 223</b>

**Renvois :**

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 751 148	7 425 263
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

## ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2022

Néant 

		France	Exportations et livr. intracommunautaires	Total	31/12/2021
Ventes de marchandises	FA	2 870 956	1 574 771	4 445 727	4 546 384
Production vendue :					
- biens	FD	3 961 136	31 440 667	35 401 803	36 180 805
- services	FG	90 625	4 939 896	5 030 521	5 582 953
<b>Chiffre d'affaires net</b>	FJ	6 922 717	37 955 334	44 878 051	46 310 142
Production stockée				61 841	414 905
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				644 238	550 541
Autres produits (1) (11)				62 374	- 73 621
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>	FR	<b>45 646 504</b>		<b>45 646 504</b>	<b>47 349 209</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				2 006 291	2 714 559
Variation de stock (marchandises)				113 498	-1 269 352
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				12 885 359	12 080 054
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes (3)				11 922 972	13 021 937
Impôts, taxes et versements assimilés				681 966	762 703
Salaires et traitements				10 420 160	11 064 893
Charges sociales (10)				4 873 332	4 321 062
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements				1 298 693	1 398 791
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions				61 610	285 051
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions				256 688	749 070
Autres charges (12)				1 078 942	1 054 922
<b>Total des charges d'exploitations (4) (II)</b>	GF	<b>45 599 510</b>		<b>45 599 510</b>	<b>46 183 692</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	GG	<b>46 994</b>		<b>46 994</b>	<b>1 165 517</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée	III				
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV				
Produits financiers de participations (5)					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				1 470	
Autres intérêts et produits assimilés (5)					9 635
Reprises sur provisions et transferts de charges					2 758
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
<b>Total des produits financiers (V)</b>	GP	<b>1 470</b>		<b>1 470</b>	<b>12 393</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				1 659	
Intérêts et charges assimilées (6)				143	1 978
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
<b>Total des charges financières (VI)</b>	GU	<b>1 802</b>		<b>1 802</b>	<b>1 978</b>
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	GV	<b>-332</b>		<b>-332</b>	<b>10 415</b>
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	GW	<b>46 662</b>		<b>46 662</b>	<b>1 175 932</b>

## ④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2022

Néant 

		31/12/2022	31/12/2021
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	25 135
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	442 296
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>467 431</b>
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	757 244
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	-1 841
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	114 693
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>870 096</b>
	<b>4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	HI	<b>-402 666</b>
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX	
	Impôts sur les bénéfices	X	
	<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	HL	<b>46 115 405</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	HM	<b>45 703 309</b>
	<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	HN	<b>412 097</b>
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	- Produits de locations immobilières	HY	
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	- Crédit-bail mobilier	HP	307 672
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(6 ter)	Dont : - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	- Transferts de charges	A1	4 109
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 000 302
(13)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles :		
	facultatives A6		
	obligatoires A9		
	(dont cotisations facultatives Madelin) A7		
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8		
(7)	<b>Détail des produits et charges exceptionnels</b>		<b>Charges exceptionnelles</b>
			<b>Produits exceptionnels</b>
	Voir état annexe		
(8)	<b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs</b>		<b>Charges antérieures</b>
			<b>Produits antérieurs</b>



# **GGB France EURL**

*Annexe aux comptes annuels*

Exercice clos le 31/12/2022

**GGB FRANCE EURL**  
Société à responsabilité limitée au capital de 29.987.845 euros  
Siège social : 65, Chemin de la Prairie – BP 2074 – 74009 Annecy  
438 958 498 RCS Annecy  
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 30 JUIN 2023**

L'an 2023,

Le 30 juin,

La société Groeneveld-Beka France, société à responsabilité limitée à associé unique, dont le siège social est situé au 53, rue Condorcet - 38090 Vaulx-Milieu (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 334 400 801 R.C.S. Vienne, représentée par Johannes Jacobus Van Boxtel,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société,

A préalablement exposé ce qui suit :

La société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes de la Société, dûment convoquée, est absente et excusée.

Reconnaît avoir été mis en possession des documents suivants :

- La copie de la lettre adressée au Commissaire aux comptes,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- Un exemplaire des statuts,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Le texte des décisions proposées.

L'ensemble des documents prescrits par l'article R. 223-19 du Code de commerce ont été tenus à la disposition de l'Associé Unique, au siège social, dans les conditions et délais prévus par ledit article.

Pour photocopies certifiées  
conformes

T. Schmitz  
27/07/2023

A pris les décisions ci-après se rapportant à l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance ;
- Approbation des dépenses et charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et des rapports du commissaire aux comptes, l'Associé Unique décide d'adopter les décisions suivantes :

### **PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 43.276 euros.

En conséquence, l'Associé Unique donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 quitus de leur gestion aux cogérants.

### **DEUXIEME DECISION**

L'Associé Unique approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 412.097 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice..... 412.097 euros

A l'apurement à due concurrence du compte Report à nouveau.

Le compte « Report à nouveau » s'établira à (15.654.514) euros.

L'Associé Unique reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

### **TROISIEME DECISION**

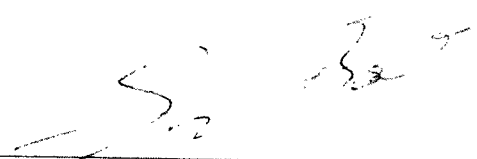
L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, en approuve les termes.

### QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à la gérance et/ou au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique.

Groeneveld-Beka France S.à.r.L.




---

Représentée par Johannes Jacobus Van Boxtel.

**GGB FRANCE**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

Pour photocopies certifiées  
conformément à S. Schmittgen  
27/07/2023  




## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2022)**

**GGB FRANCE**  
65 Chemin de la Prairie  
74009 Annecy

A l'associé unique,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GGB FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Grand Hôtel Dieu 3 Cour du Midi - CS 30259 69287 Lyon cedex 02*  
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 29 juin 2023

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Natacha Pélisson

**GGB France EURL**  
**Annexe aux comptes annuels**  
**Exercice clos le 31/12/2022**

<b>I PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</b>
---

**1.1 Présentation de la société**

La société a pour activité principale la conception, fabrication, marketing, distribution et vente de matériaux en polymère sur métal, bagues et coussinets polymère sur métal et autres bagues et coussinets non polymères destinés à toute application industrielle ou automobile à l'exception des applications moteurs.

**1.2 Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice 2022 a été marqué par le début de la guerre en Ukraine et un contexte de forte inflation des coûts de l'énergie et des prix des matières premières. Le niveau de carnet de commande sur les secteurs automobile et industriel reste légèrement en-deçà de celui de l'exercice 2021.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est en diminution de 3.1% par rapport à l'exercice 2021, s'élevant à 44.878.051 € contre 46.310.142 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 46.994 € contre 1.165.517 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 1.118.523 €.

Néanmoins, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 412 096 € contre un bénéfice de 1.208.481 € pour l'exercice précédent.

GGB France a été cédée par le groupe Enpro Industries au groupe The Timken Company le 4 novembre 2022. Le capital social de GGB France est désormais détenu à 100% par Groeneveld-Beka France SARL (Vaulx-Milieu).

L'accord d'APLD qui devait prendre fin en mai 2022 a été reconduit sur Décision Unilatérale de l'Employeur jusqu'à fin 2022. GGB France a bénéficié de 69 K€ de dispositif pour les mois de janvier à août 2022.

GGB France a finalisé l'acquisition de 100% du capital de la joint-venture Tribochem, Lda avec FLUPOL – Surface Engineering, S.A au Portugal. Au 31 décembre 2022, GGB est actionnaire à 100% et détient le capital total de 1.000 €.

**1.3 Evénements post-clôture**

Les comptes annuels de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêté des comptes par le président des états financiers 2022 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives de nature à remettre en cause la capacité de la société à

**GGB France EURL**  
**Annexe aux comptes annuels**  
**Exercice clos le 31/12/2022**

poursuivre son exploitation.

GGB France a signé un accord d'intégration fiscale avec Groeneveld-Beka France qui prendra effet à compter de l'exercice 2023.

La société Rafer a été déclarée en Redressement Judiciaire le 17 mars 2023. Les conséquences financières et comptables pour GGB France sont traduites dans les comptes au 31/12/2022 par une provision pour créance douteuse à hauteur de 241 K€, soit une provision à 100% de la créance au 31/12/2022.

GGB France a lancé en 2023 un groupe projet Transition Energétique afin de mettre en place des mesures en faveur de la sobriété énergétique et de limiter ses coûts en matière d'énergie.

Pour l'exercice 2023, le carnet de commandes de GGB France est en légère progression et le chiffre d'affaires devrait augmenter de l'ordre d'environ 5%.

<b>II PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION</b>
---

## **2.1 Principes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France et aux principes comptables généralement admis en France selon le plan comptable général.

Les comptes de l'exercice ont été établis dans la perspective de la continuité d'exploitation de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles et amortissements**

Les immobilisations sont portées à l'actif lorsqu'il est probable que la société bénéficiera d'avantages économiques futurs correspondants et sont évalués à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service). Les amortissements sont calculés linéairement sur le rythme de consommation des avantages économiques attendus à la date d'entrée du bien à l'actif, les modifications significatives ultérieures peuvent entraîner la révision prospective du plan d'amortissement.

Lorsque les dispositions fiscales le permettent, un calcul d'amortissement dégressif est effectué. L'écart entre l'amortissement dégressif et linéaire est porté au niveau des provisions réglementées dans le poste « amortissements dérogatoires ».

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Durées d'amortissement</b>
Terrains	-
Constructions	25 ans
Agencement constructions	10 ans
Installations constructions	20 ans
Matériel	10 ans
Outillage	3 ans
Agmt matériel	10 ans
Agmt, installations divers	10 ans
Matériel de bureau	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	4 ans

**GGB France EURL**  
**Annexe aux comptes annuels**  
**Exercice clos le 31/12/2022**

Matériel informatique	4 ans
Logiciels ERP	5 ans

Le montant des amortissements dérogatoires s'élève à 1 030 K€ au 31/12/2022 (1 133 K€ en 2021).

L'amortissement dégressif est déterminé selon la durée de vie des immobilisations et l'application des coefficients suivants au taux d'amortissement :

Durée de vie	Coeff. dégressif
3 à 4 ans	1.25
5 à 6 ans	2.25
Sup. à 6 ans	2.75

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

### **2.3 Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision.

### **2.4 Stocks**

Les stocks de matières et fournitures sont valorisés au coût moyen d'achat. Le coût d'acquisition comprend les frais accessoires d'achat (transports, droits de douanes, rémunérations d'intermédiaires) à l'exclusion de toute valeur ajoutée interne.

Les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de revient comprenant les coûts directs et indirects de fabrication.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités impliquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est constatée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **2.5 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

**GGB France EURL**  
**Annexe aux comptes annuels**  
**Exercice clos le 31/12/2022**

**2.6 Provisions**

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges résultant d'une obligation avérée à la clôture de l'exercice et se rattachant effectivement à cet exercice.

**2.7 Provisions réglementées**

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent les différences entre les amortissements fiscaux et les amortissements comptables (amortissements dérogatoires).

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

**2.8 Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail**

Les engagements relatifs aux droits acquis par le personnel, afférents aux indemnités de départ en retraite, aux médailles du travail et ainsi qu'aux avantages accordés au personnel au titre des garanties santé sont comptabilisés en provision. Les montants des engagements sont estimés selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge de départ, la mortalité, l'ancienneté, la rotation du personnel et du taux d'actualisation. La société n'a pas adopté le nouveau choix de méthode proposé par la Recommandation ANC n° 2013-02.

Pour les cadres, l'indemnité de fin de carrière est prévue par la Convention Collective Nationale de la Métallurgie. Pour les non-cadres, cette indemnité est prévue par la Convention Collective Régionale de la Haute-Savoie pour notre site d'Annecy.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,75 %
- Taux d'augmentation salariale : 2,80%
- Tables de mortalité :
  - o Avant la retraite TH/TF 16-18
  - o Après la retraite TGH/TGF 05
- Mode de départs à la retraite : départ volontaire

**2.9 Chiffre d'affaires**

Les ventes de pièces sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, selon les conditions spécifiques de chaque contrat ou commande.

**GGB France EURL**  
**Annexe aux comptes annuels**  
**Exercice clos le 31/12/2022**

<b>III NOTES SUR LE BILAN</b>
-------------------------------

**3.1 Immobilisations incorporelles**

Le fonds commercial qui représentait à fin 2008 un montant de 14 406 K€ a été déprécié dans sa totalité en 2009 suite à une étude réalisée par le groupe EnPro sur l'ensemble de la division GGB, à laquelle la société GGB France appartenait.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles sur 2022 s'élèvent à 1 K€ (28 K€ en 2021). Les cessions d'immobilisations incorporelles, totalement amorties, sont de 229 K€ (2021 : 309 K€). La dotation aux amortissements s'élève à 2 K€ au 31/12/2022 (2021 : 9 K€).

**3.2 Immobilisations corporelles**

Les acquisitions de l'exercice (y compris les immobilisations en cours et les acomptes versés) se sont élevées à 781 K€ (2021 : 3 413 K€), les sorties d'immobilisations corporelles, amorties à environ 95%, à 1 085 K€ (2021 : 3 050 K€) et la dotation aux amortissements à 1 297 K€ (2021 : 1 390 K€).

**3.3 Immobilisations financières**

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 1 002 K€ et les sorties de l'exercice s'élèvent à 7 K€. Les acquisitions de l'exercice correspondent à l'acquisition de 100% de la filiale Tribochem, Lda.

**3.4 Stocks**

La valeur des stocks au 31/12/2022 est de 4 663 K€ (2021 : 4 756 K€) soit une diminution de 93 K€ par rapport à l'exercice précédent.

La dépréciation des stocks au 31/12/2022 est de 195 K€ (2021 : 271 K€) soit une diminution de 76 K€ par rapport à l'exercice précédent.

**GGB France EURL**  
**Annexe aux comptes annuels**  
**Exercice clos le 31/12/2022**

**3.5 Autres créances**

Au 31/12/2022, les autres créances s'élèvent à 5 506 K€ (2021 : 10 837 K€) et se décomposent comme suit (K€) :

En K €	2022	2021
Autres créances liées au CIR	5 011	4 250
Créance de TVA	444	517
Autres créances liées au chômage partiel	0	231
Comptes courants	562	562
Fournisseurs débiteurs	65	58
Créances diverses	206	118
Cash pooling	0	5 647
Produits à recevoir	2	15
<b>Sous-total : Montant brut</b>	<b>6 290</b>	<b>11 398</b>
Provisions	-561	-561
<b>Total</b>	<b>5 729</b>	<b>10 837</b>

Au regard de l'insolvabilité de la société Fairbanks Morse Engine France EURL mise en évidence sur 2015, une provision de 561 K€ sur la créance détenue par GGB France EURL à l'égard de cette société avait été comptabilisé au 31 décembre 2015. En l'absence d'élément nouveau sur 2022, cette provision a été maintenue.

**3.6 Echéance des créances et des dettes**

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an à l'exception des dépôts divers (4 K€).

L'ensemble des dettes est à échéance à moins d'un an.

**3.7 Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 K€ au 31/12/2022.

**GGB France EURL**  
**Annexe aux comptes annuels**  
**Exercice clos le 31/12/2022**

**3.8 Capital social**

Le capital social s'élève à 29 987 845 € et se compose de 29 987 845 parts de 1€ chacune détenues à 100% par la société Groeneveld-Beka France SARL, dont le siège social est situé au 53, rue Condorcet - 38090 Vaulx-Milieu (France).

**3.9 Variation des capitaux propres**

	K €
Capitaux propres au 01/01/2022	18 502
Résultat net de l'exercice 2022	412
Variation nette des provisions réglementées	-102
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>18 812</b>

**3.10 Provisions**

Les provisions concernent pour l'essentiel le résultat d'exploitation à l'exception des provisions pour pertes de change (résultat financier), des provisions pour restructuration et des provisions pour risques et sinistres divers (résultat exceptionnel).

En K€	31/12/2021	Dotations	Reprises	Reprises	Reclass.	31/12/2022
			Provision Utilisée	Provision Non utilisée		
1/ Prov. Pour litiges	0					0
2/ Prov. Pour pertes de change	0	2				2
3/ Prov. Pour indemnités de départ à la retraite	3 034	214		75		3 173
4/ Prov. Pour restructuration	540	17	540			17
5/ Prov. Pour dépollution	225			225		0
6/ Autres provisions pour risques et charges	0	19				19
7/ Médailles du travail	56	5		28		33
<b>Total provisions</b>	<b>3 855</b>	<b>257</b>	<b>540</b>	<b>328</b>		<b>3 244</b>

Le montant total de la provision pour engagements de retraite et avantages assimilés s'élève à 3 173 K€ au 31/12/2022 selon le calcul effectué par des actuaires externes (voir note 2.8).

**GGB France EURL**  
**Annexe aux comptes annuels**  
**Exercice clos le 31/12/2022**

**3.11 Emprunts et dettes financières diverses**

En K€	2022	2021
Cash pooling	0	5 647
Intérêts courus	-	-
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>5 647</b>

Au 31/12/2022, les comptes de la société ne sont plus gérés en cash pooling (gestion centralisée de trésorerie auprès de Coltec Finance Company Limited au 31/12/2021 pour un montant de 5 647 K€). Ce montant n'est donc plus inclus au bilan dans les autres créances.

**3.12 Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Les dettes envers les fournisseurs (dont fournisseurs d'immobilisation) augmentent de 601 K€ (2022 : 3 766 K€ contre 3 165 K€ en 2021).

**3.13 Créances et dettes avec entreprises liées**

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

En K €	2022	2021
Clients et comptes rattachés	4 191	2 321
Cash pooling		5 647
Compte courant	562	562
Provision compte courant	-562	-562
Intérêts courus		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>- 531</b>	<b>- 945</b>

La société n'a conclu avec les parties liées aucune autre transaction significative, non conclue à des conditions normales de marché, visée par les règlements ANC n°2011-02 et 2011-03.

**GGB France EURL**  
**Annexe aux comptes annuels**  
**Exercice clos le 31/12/2022**

**3.14 Déficits fiscaux latents et créance de carry back**

Les déficits fiscaux latents restant à reporter s'élèvent au 31/12/2022 à :

En K €	2022	2021
Déficits reportables au début de l'exercice	13 202	14 248
Déficit de l'exercice	324	1 046
Déficits reportables en fin d'exercice	13 526	13 202

**GGB France EURL**  
**Annexe aux comptes annuels**  
**Exercice clos le 31/12/2022**

**IV NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**4.1 Ventilation du chiffre d'affaires**

En K€	2022	2021
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		
- France	6 923	7 480
- Etranger	37 955	38 830
<b>TOTAL</b>	<b>44 878</b>	<b>46 310</b>
<b>ACTIVITE</b>		
- Automobile	17 001	17 071
- Autres	27 877	29 239
<b>TOTAL</b>	<b>44 878</b>	<b>46 310</b>

**4.2 Dépenses de recherche & développement**

Le montant global des dépenses de R&D comptabilisées en charges au cours de l'exercice 2022 ainsi que les salaires afférents aux activités de R&D s'élève à 2 543 K€ (2021 : 1 774 K€).

**4.3 Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges**

Au 31/12/2022, les reprises sur amortissements et provisions et les transferts de charges comptabilisées en résultat d'exploitation s'élèvent à -644 K€ (-551 K€ au 31/12/2021) et se décomposent comme suit :

En K €	2022	2021
Transferts de charges	0	- 4
Reprise provision sur risque d'exploitation	- 643	- 546
Reprise de la provision sur stock	0	0
Reprise de la provision sur créances	- 1	0
<b>Total</b>	<b>- 644</b>	<b>- 551</b>

**4.4 Résultat financier**

Le résultat financier comprend essentiellement des produits financiers pour 1 K€ et des pertes de change pour 2 K€.

**GGB France EURL**  
**Annexe aux comptes annuels**  
**Exercice clos le 31/12/2022**

**4.5 Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel s'élève à une perte de (403) K€ au 31/12/2022 et est principalement constitué par des charges exceptionnelles de restructuration pour 757 K€ et de dotations aux amortissements dérogatoires pour 115 K€ ainsi que des reprises de provision exceptionnelles pour 225 K€ et d'autres produits exceptionnels de 242 K€.

**4.6 Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du résultat fiscal de -324 K€ (donnant donc lieu à un déficit reportable). Le taux d'imposition est de 25%, soit un impôt à payer sur les sociétés qui s'élève à 0 €.

La charge d'impôt comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élève à (768) K€ et est constitué par :

- Le crédit d'impôt recherche 2022 pour (763) K€
- Un crédit d'impôt pour dons de (5) K€

Les crédits d'impôts restants à recevoir sont :

CIR 2013	260 K€
CIR 2014	353 K€
CIR 2016	517 K€
CIR 2017	630 K€
CIR 2018	384 K€
CIR 2019	492 K€
CIR 2020	1 082 K€
CIR 2021	531 K€
CIR 2022	763 K€
Mécénat 2022	5 K€
<b>Total</b>	<b>4 794 K€</b>

**GGB France EURL**  
**Annexe aux comptes annuels**  
**Exercice clos le 31/12/2022**

<b>V AUTRES INFORMATIONS</b>
------------------------------

**5.1 Identité de la société consolidante**

Les comptes individuels de GGB France EURL sont inclus dans le périmètre de consolidation de la société The Timken Company (North Canton - Ohio - USA).

**5.2 Effectifs moyens**

- L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice s'élève à 205 personnes (2021 : 213 personnes)
- L'effectif moyen des intérimaires au cours de l'exercice s'élève à 10 personnes (2021 : 19 personnes)

**5.3 Cautions reçues**

La Société Générale a accordé à la société les cautions bancaires suivantes :

- Nom du bénéficiaire : Real Estate Belgium  
Montant caution en-cours : 8 K€  
Date d'ouverture initiale : 14/09/2005  
Date d'échéance : 30/09/2023
- Nom du bénéficiaire : Galvano Gesellschaft Bruckmann  
Montant caution en-cours : 120 K€  
Date d'ouverture initiale : 21/10/2010  
Date d'échéance : 30/09/2022 (renouvelable chaque année par tacite reconduction)
- Nom du bénéficiaire : Préfet de la Haute-Savoie  
Montant caution en-cours : 88 K€  
Date d'ouverture initiale : 01/07/2019  
Date d'échéance : 30/06/2023

**5.4 Rémunération des organes de direction**

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée car cela conduirait à fournir une information à caractère individuel.